

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 AVRIL 2010

Présents : Mme Fabienne MONBARON, Présidente
M. Pierre-Alain GAUD, Vice-président
M. Antoine GAMBUZZA, Secrétaire
Mme Geneviève GUINAND MAITRE, Vice-secrétaire
M. Xavier MAGNIN et M. Denis THORIMBERT, membres du Bureau

Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Marianne GÄRTNER, Virginie ROUILLER MAUGUÉ et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Joaquim BARBOSA, Flavio BARROS, Olivier BROILLET, Robert CHAL, Cédric EPENOY, Richard JEANMONOD, Philippe LÜSCHER, Jean-Claude MAILLARD, Jean-Michel MEYLAN, Georges REZWIAKOFF, Pierre-Antoine RIEBEN, Philippe ROCHETIN et Roberto RIGHETTI, Conseillers municipaux

Conseil

administratif : M. Thierry DURAND, Maire
Mme Geneviève ARNOLD, Conseillère administrative
M. Laurent SEYDOUX, Conseiller administratif

Excusés : -

Assistent

à la séance : Mme Myriam MATTHEY-DORET, Secrétaire général
Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général
Mme Patrizia MELLI, Assistante au secrétariat général

Verbaliste : Mme Martine SUPOR DUVERNAY

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2010
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
 - a) Action sociale et jeunesse du 25 mars
 - b) Constructions et équipements du 29 mars
 - c) Culture et communication du 1er avril
 - d) Aménagement du territoire du 12 avril
 - e) Ad hoc parcelle "piscine" ZIPLO du 14 avril
 - f) Famille, écoles et enfance du 15 avril
 - g) Finances et patrimoine financier du 19 avril

5. Propositions du Conseil administratif - Projets de délibération et de résolution :

- 5.1. D 75A-2010 R : Crédit d'engagement de CHF 150'000.- en vue de la réalisation de la signalétique dans la ZIPLO, Plan-les-Ouates (EM 75A-2010)
- 5.2. D 102-2010 R : Augmentation du rapport des surfaces de la parcelle N° 4409, demande définitive d'autorisation de construire N° DD 103'447-4 construction de 6 villas jumelles – couverts à voiture à la route de Saconnex-d'Arve 11-11A-13-13A-15-15A à Plan-les-Ouates
- 5.3. D 100-2010 P : Crédit d'engagement de CHF 330'000.- pour les travaux de réfection intérieure et de mise en sécurité du Boulodrome (EM 100-2010)
- 5.4. D 103-2010 P : Crédit d'engagement de CHF 2'100'000.- en vue du réaménagement de la Place des Aviateurs (EM103-2010)
- 5.5. D 104-2010 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2009 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2009)
- 5.6. D 105-2010 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009
- 5.7. D 106-2010 P : Crédit d'étude de CHF 2'600'000.- pour la réalisation de l'école primaire intercommunale Le Sapay et de ses équipements publics complémentaires dans le périmètre La Chapelle-Les Sciens (EM 106-2010)
- 5.8. D 107-2010 P : Création d'un fonds de développement durable et crédit budgétaire supplémentaire de CHF 500'000.- pour sa dotation initiale (EM 107-2010)
- 5.9. R 13-2010 P : Projet de résolution relatif à l'engagement du personnel de la crèche VéloRouge de manière anticipée

6. Propositions du Conseil municipal - Projets de délibération et de résolution :

- 6.1. R 12-2010 P : Projet de résolution « Pour un accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal »
- 6.2. R 14-2010 P : Projet de résolution relatif au projet de développement de la zone sportive et de loisirs dans le secteur des Cherpines

7. Questions & Divers

Clôture de la séance

Questions du public

Mme Fabienne Monbaron, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h10 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous les participants ainsi qu'au public, et salue tout particulièrement la présence de M. Thierry Durand, Maire, ainsi que celle de Mme Geneviève Arnold et de M. Laurent Seydoux, Conseillers administratifs.

Elle fait ensuite part des projets de résolution déposés ce soir qu'elle propose de traiter après le point 5.8 de l'ordre du jour. L'ajout de chacun d'eux fait l'objet d'un vote séparé :

- ➔ **Le Conseil municipal, à une large majorité, accepte l'ajout du projet de résolution relatif à l'engagement du personnel de la crèche VéloRouge de manière anticipée.**
- ➔ **Le Conseil municipal, à une large majorité, accepte l'ajout du projet de résolution « Pour un accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal ».**
- ➔ **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout du projet de résolution relatif au projet de développement de la zone sportive et de loisirs dans le secteur des Cherpines.**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2010

- ➔ **Ne suscitant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 23 mars 2010 est approuvé par 18 oui et 4 abstentions.**

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

La Présidente informe que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du lendemain du premier jour d'affichage, soit le 28 avril 2010, et qu'il s'achèvera le 28 mai 2010.

2.2. Courriers adressés au Conseil municipal

La Présidente fait part des courriers adressés au Conseil municipal depuis la dernière séance, soit :

- Une lettre d'un couple de communiens concernant la modification de la signalétique de la déchetterie du chemin de l'Abérieu. Le service de la police municipale a déjà donné suite à ce courrier.
- Une lettre d'une autre communière relative au projet d'aménagement des Cherpines demandant au Conseil municipal de faire en sorte que le Conseil administratif renonce à ce projet bien trop grand pour la commune. Le Conseiller administratif délégué a répondu à cette habitante en lui proposant une entrevue pour discuter des préoccupations de celle-ci.

2.3. Respect de la prestation de serment

La Présidente rappelle que le serment prêté par les membres du Conseil s'applique tout au long de leur mandat politique et que les documents reçus et travaillés au sein des commissions municipales ne sont pas publics et n'ont pas à être montrés ni remis à des tiers.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Documents destinés aux membres du Conseil municipal

M. Durand indique que, dans la mesure du possible, tous les documents relatifs aux séances du Conseil municipal sont désormais accessibles sur le site Internet public de la commune. Ainsi, tout un chacun pourra consulter l'ensemble des documents (projet de délibération, exposé des motifs...) avant la tenue de chaque séance plénière.

3.2. Thermographie aérienne des bâtiments du territoire communal

M. Durand informe qu'à l'instar d'autres communes de la région, Plan-les-Ouates a dû renoncer, jusqu'à l'hiver prochain, à la thermographie aérienne en raison de conditions météorologiques peu favorables pour mener à bien cette opération.

3.3. Rencontre avec Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat

M. Durand annonce que le Conseil administratif de Plan-les-Ouates a récemment eu l'occasion de rencontrer Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat en charge du Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM).

Les discussions ont notamment porté sur la problématique du tram et sur les enquêtes techniques qui arrivent à terme, ainsi que sur les inquiétudes de Plan-les-Ouates à l'égard des futures mesures liées au chantier du CEVA.

Il a également été question du financement des infrastructures et notamment celles des réseaux d'eau pour les secteurs de La Chapelle/Les Sciers et des Cherpines où les investissements seront considérables.

3.4. Demande du Conseil administratif au Grand Conseil

M. Durand informe que le Conseil administratif a récemment adressé un courrier au Bureau du Grand Conseil pour demander que le vote auquel devra procéder le Parlement concernant le déclassement de la zone des Cherpines soit lié avec les différents votes de lois relatives au réseau des transports publics.

3.5. Réponses de M. Durand aux questions posées par les membres du Conseil municipal

Chemin des écoliers (question de Mme Rouiller Maugué).

Le service des espaces verts a récemment effectué quelques travaux sur le chemin des écoliers. A noter que la commune n'est pas propriétaire de la totalité de ce chemin et a donc une capacité d'action limitée sur celui-ci.

Bilan de fréquentation du parking de la ZIPLO (question de M. Magnin)

Une vingtaine d'abonnements a été vendue à ce jour et le parking de la ZIPLO n'est utilisé qu'à environ 10 % de sa capacité. Une démarche est actuellement en cours avec l'AZIPLO pour rappeler aux entreprises l'existence de ce parking et leur demander de suggérer à leurs collaborateurs d'acquiescer un abonnement.

Tiges apparentes sur le Mail 2000 (question de M. Gambuzza)

Le nécessaire a été fait concernant les tiges qui dépassaient des grilles d'écoulement sur le Mail 2000.

Ralentisseurs du chemin de Vers (question de M. Gaud)

Les ralentisseurs pavés, situés sur le chemin de Vers à la hauteur de la Poste, ont été recouverts de bitume pour des raisons de coûts d'entretien.

3.6. Réactualisation de différents règlements

Mme Arnold se réfère aux mises à jour des différents règlements communaux, remis à l'ensemble des membres du Conseil municipal relatifs notamment au restaurant scolaire, aux mercredis aérés et centres aérés dans lesquels les nouvelles tarifications ont été basées sur le revenu déterminant unifié (RDU).

3.7. Inscriptions aux activités péri et parascolaires

Mme Arnold rappelle que les inscriptions aux centres aérés, pour les enfants de 4 à 8 ans, se sont déroulées sous une nouvelle forme. Les parents ont en effet été invités à retourner leur demande par courrier accompagnée de leur attestation RDU, inscription par correspondance que de nombreuses familles ont appréciée.

Mme Arnold précise que les inscriptions au restaurant scolaire ainsi qu'au parascolaire auront lieu le 26 mai prochain.

3.8. Association pour l'accueil familial de jour « les Poussins »

Mme Arnold annonce que l'Association pour l'accueil familial de jour « les Poussins » s'est réunie en assemblée générale le 19 avril 2010. A cette occasion, de nouveaux statuts ont été adoptés ainsi que la modification du nom de l'association qui s'appellera dorénavant « L'accueil familial de jour - Réseau intercommunal Genève sud-ouest », montrant bien l'évolution des familles d'accueil prêtes à travailler sur un principe régional et à prévoir un encadrement des « mamans de jours » qui disposeront désormais d'une meilleure reconnaissance ainsi que d'assurances sociales.

3.9. Visite de la bibliothèque de Carouge

Mme Arnold indique que les commissions culturelles de Lancy et de Plan-les-Ouates ont visité la bibliothèque de Carouge le 12 avril, ce qui a permis de relancer la réflexion sur le projet de bibliothèque-médiathèque envisagé à Lancy en partenariat avec la commune de Plan-les-Ouates.

Un nouveau projet redimensionné par rapport à celui de l'Escargot, sera présenté au Conseil municipal de Lancy dans les prochains mois.

3.10. Festival de la Cour des Contes

Mme Arnold rappelle que le festival de la Cour des Contes débutera le 30 avril pour une durée de 10 jours. Elle invite les membres du Conseil à fréquenter et promouvoir les différents spectacles qui se dérouleront dans les espaces culturels habituels, mais également dans la distillerie de Saconnex-d'Arve ou différentes coopératives.

3.11. Expositions à La Julienne

Mme Arnold annonce que les peintures de Micky Pfau seront exposées à la Julienne du 22 avril au 22 mai, le vernissage étant prévu le 1^{er} jour dès 18h30.

3.12. Etat d'avancement des différents projets d'aménagement en cours sur le territoire communal

M. Seydoux rapporte brièvement sur l'avancement des différents chantiers et projets d'aménagement, en cours dans la commune :

- L'autorisation de construire, relative à la crèche VéloRouge, a été délivrée le 11 février 2010 et l'autorisation d'aménager le 9 mars 2010. La fin des travaux est prévue pour octobre 2010.
- Le plan de site final de Saconnex-d'Arve dessous a été adressé à la Commission des monuments, de la nature et des sites. Avant l'ouverture publique, le Département mettra ce projet en circulation auprès des différents services techniques de l'Etat. La commune sera associée au suivi de la procédure et sera consultée lors de toutes les étapes.
- Le projet de plan de site d'Arare dessus et dessous a été présenté à la commission municipale de l'aménagement du territoire le 12 avril 2010. Une consultation publique, notamment des habitants, suivra avant la fin juin 2010.
- La première étape du projet d'aménagement des Cherpines a été présentée en commissions des constructions le 29 mars.
- Dans le cadre des mandats d'études parallèles pour les Cherpines, deux candidats ont été retenus dont les projets ont été présentés le 17 avril à Confignon. A noter que la commission d'urbanisme du Grand Conseil a rendu un préavis favorable au déclassement, le vote du Parlement devant intervenir soit en mai, soit en juin prochain.
- Le projet de plan localisé de quartier de La Chapelle/Les Sciers devrait être présenté à la commission de l'aménagement du territoire au début du mois de mai.
- L'autorisation de construire relative au parking souterrain du Vélodrome a été délivrée le 15 décembre dernier. Les travaux ont commencé en février 2010 et devraient s'achever en octobre 2010.
- Les travaux d'assainissement d'Arare-Dessus sont en voie d'achèvement. Reste à poser le tapis définitif.
- Les travaux d'assainissement du chemin des Petits-Bois et la création d'un bassin de rétention à l'avenue du Millénaire sont terminés à 95 % et les marquages sont en cours. Reste à supprimer le déversoir du Voiret.
- Les travaux relatifs au giratoire de la route de Base (intersection Pont-du-Centenaire/Vélodrome/Mère-Voie) devraient commencer au printemps 2010.
- Préalablement à l'urbanisation du secteur La Chapelle/Les Sciers et en vue des travaux d'assainissement, une séance commune aura lieu entre les différents partenaires concernés le 10 mai prochain.
- Les travaux relatifs à la place de jeux du parc des Serves ont commencé le 19 avril.

3.13. Engagement de personnel

M. Seydoux fait part des engagements récents au sein du personnel communal, soit :

- Mme Fabienne Arni-Riat, travailleuse sociale à 60 % au service de l'action sociale et de la jeunesse ;

- Mme Francine Nicoulin, remplaçante au service culturel durant le congé maternité de Mme Dacuna ;
- Mme Marguerite Aymon, assistante administrative temporaire pour la Cour des Contes jusqu'au 31 mai ;
- M. Michel Chappot, technicien en bâtiment au service constructions et aménagements ;
- Deux élèves de Maturité professionnelle sous réserve de la réussite de leur 3^{ème} année à l'école de commerce pour des entrées en fonction au 1^{er} septembre 2010 et 1^{er} janvier 2011.

3.14. Secrétariat général

M. Seydoux annonce que Mme Matthey-Doret, Secrétaire générale, quittera ses fonctions au 31 mai 2010 et qu'une annonce paraîtra le 28 avril prochain pour repourvoir son poste.

3.15. Projet d'aménagement des Cherpines

M. Seydoux revient sur la séance publique relative à l'aménagement des Cherpines qui s'est déroulée le 17 avril à Confignon. A cette occasion, les projets ont pu être présentés à près de 300 personnes venues assister à la séance, les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates ayant souhaité que cette présentation ait lieu en cours de processus afin de prendre en compte les éventuelles remarques du public.

3.16. Réponse au projet de résolution relatif à la décision de déplacer le LOCADOS

M. Seydoux indique qu'une réponse écrite a été apportée au projet de résolution relatif à la décision de déplacer le LOCADOS. Remise à l'ensemble des membres du Conseil il en rappelle brièvement les principaux éléments (cf. annexe 1).

3.17. Réponses de M. Seydoux aux questions posées par les membres du Conseil municipal

Parking souterrain du Vélodrome (question de M. Gambuzza)

L'emprise du parking souterrain du Vélodrome ne touche pas le Mail bien qu'il y ait un léger empiètement sur la partie herbeuse. A noter que la toiture n'a pas été conçue pour supporter d'importantes charges en termes de véhicules. C'est donc un point sur lequel toute l'attention nécessaire sera portée.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à g).

a) Action sociale et jeunesse du 25 mars

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Constructions et équipements du 29 mars

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Culture et communication du 1er avril

M. Rezwiakoff donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Aménagement du territoire du 12 avril

M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Ad hoc parcelle "piscine" ZIPLO du 14 avril

M. Thorimbert donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) Famille, écoles et enfance du 15 avril

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) Finances et patrimoine financier du 19 avril

M. Jeanmonod donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5.1. D 75A-2010 R : Crédit d'engagement de CHF 150'000.- en vue de la réalisation de la signalétique dans la ZIPLO, Plan-les-Ouates (EM 75A-2010)

La Présidente rappelle que ce projet de délibération (annexe 2) a, depuis 2003, fait l'objet de nombreux allers-retours entre le Conseil municipal et la commission constructions & équipements ainsi que la commission ad hoc parcelle « piscine » ZIPLO, et invite M. Gambuzza à donner lecture de cette nouvelle version.

La parole est ensuite donnée à M. Seydoux qui précise que le présent projet de délibération a intégré l'ensemble des amendements souhaités par les commissaires y compris celui relatif à la pose d'une borne électronique au niveau des deux points d'accès de la zone. Ce dispositif supplémentaire représente un montant de CHF 30'000.-.

Il relève que si le projet est aujourd'hui beaucoup plus simple qu'il ne l'était dans sa version initiale, celui-ci convient néanmoins très bien à l'Association de la zone industrielle de Plan-les-Ouates (AZIPLO) et est conforme aux normes de la FTI. Il encourage donc le Conseil municipal à accepter ce projet de délibération.

La présidente ouvre la discussion.

M. Broillet rappelle qu'il s'agit d'un investissement de CHF 150'000.- ce qui semble peu par rapport à ce que rapporte cette zone industrielle à la commune. D'autre part, il était nécessaire de respecter les standards actuels en matière de signalétique en zone industrielle. Accepter ce projet, qu'il propose de voter sur le siège, serait pour lui un message positif à l'intention de la ZIPLO et de la FTI qui sont des partenaires importants de la commune.

Comme il a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, M. Rieben n'apprécie pas ce projet et s'étonne, en qualité d'élu libéral, de devoir défendre l'intérêt public face à l'intérêt privé. Si les entreprises de la ZIPLO apportent à la commune une manne fiscale non négligeable, elles le font simplement pour respecter des dispositions légales et non pour faire plaisir à Plan-les-Ouates qui n'a donc pas d'autre obligation vis-à-vis de celles-ci que de signaler les rues de son territoire comme cela est d'ailleurs fait y compris au sein de la zone industrielle.

Travaillant lui-même depuis cinq ans dans la ZIPLO, M. Rieben n'a jamais vu de camionneur en train de chercher son chemin dans cette zone, les difficultés provenant plus d'une mauvaise signalétique des bâtiments qui abritent les entreprises, problèmes privés qui n'ont pas à être résolus par la collectivité publique. Il suggère donc de refuser ce projet de délibération.

En examinant les différents documents remis à l'appui de ce projet, M. Gambuzza s'est étonné de l'absence de participation financière de la FTI au niveau de la signalétique de base.

M. Seydoux précise que la FTI construit et met à disposition les différents axes de la zone industrielle, charge ensuite à la commune de les entretenir et de les équiper de panneaux de signalisation.

Partageant les propos de M. Rieben, M. Rochetin souhaiterait, si ce projet était accepté, qu'il soit précisé le fait que la borne électronique interactive doit être gérée par l'AZIPLO et non par la commune.

Considérant que c'est le « moins mauvais projet » qu'il ait examiné en la matière depuis plusieurs années, M. Gaud rappelle néanmoins que la ZIPLO ne dispose que de quatre axes au niveau desquels il lui semble finalement assez difficile de se perdre, le plus problématique étant de trouver les entreprises et non les adresses. Il craint toutefois que si les bornes interactives préconisées ne sont pas mises à jour régulièrement, la situation actuelle reste inchangée. Il s'agit donc de savoir qui se chargera de cette mise à jour.

En réponse à l'interrogation de M. Gambuzza, M. Rochetin indique que c'est lui qui a proposé la pose de ces bornes qui se sont révélées d'un coût moins important que les panneaux métalliques avec plaques coulissantes proposés initialement.

M. Gambuzza se dit dubitatif face à ce projet de délibération même s'il a pu être ramené à un coût relativement raisonnable, s'interrogeant encore sur l'intérêt et l'utilité d'un tel dispositif.

Après avoir entendu les représentants de la FTI et de l'AZIPL0, Mme Guinand Maitre qualifierait de mauvaise foi le fait de ne pas comprendre la nécessité de cette signalétique qui n'est pas particulière à la commune et qui n'a rien d'exceptionnel par rapport à celle d'autres zones industrielles du canton. Il a en outre été précisé que les panneaux montreraient la localisation des entreprises. Malgré les doutes formulés par les membres du Conseil municipal, les réponses apportées ont clairement démontré l'utilité de cette signalétique. Elle recommande donc à l'ensemble de ses collègues d'approuver ce projet de délibération.

M. Rieben serait prêt à accepter une signalétique de base telle qu'elle existe dans les autres zones industrielles du canton, soulignant que celle-ci ne s'élèverait qu'à CHF 33'000.- sur les CHF 150'000.- demandés dans ce crédit.

Partageant les propos de Mme Guinand Maitre, M. Thorimbert estime que les utilisateurs ont effectivement justifié l'utilité d'une telle signalétique avec des arguments qui l'inciteront à approuver ce projet de délibération. Il constate que les discussions se concentrent sur ces bornes interactives qui ont été intégrées au projet sur proposition de la commission qui n'a pas émis d'opposition formelle à ce dispositif. Si ce point devait être celui qui empêche le Conseil municipal d'accepter le projet de délibération, il proposerait alors de le supprimer en redimensionnant celui-ci, quitte à retravailler une proposition plus précise concernant la pose de bornes interactives et la mise à jour de celles-ci.

Se ralliant à la proposition de son préopinant, M. Gambuzza souhaiterait que l'on examine la pertinence de désigner la route du Vélodrome comme un accès pour les livraisons aux entreprises de la ZIPLO puisqu'aucune entreprise importante de la ZIPLO n'a d'accès de livraison.

Si elle comprend la proposition de M Thorimbert, Mme Guinand Maître souligne qu'il ne faudrait alors pas uniquement retrancher le coût des bornes interactives du montant du projet de délibération, mais également ceux liés à l'alimentation électrique des panneaux, ce qui imposerait de procéder à des calculs compliqués. Elle regrette les proportions qu'ont prises les discussions au sujet de cette signalétique attendue par l'AZIPL0 depuis si longtemps et craint qu'elles n'aient pour seul effet que de repousser une énième fois la décision qu'elle souhaite que le Conseil municipal prenne ce soir.

M. Rochetin proposerait alors, comme le suggérait M. Rieben, de revenir au projet de base, ramenant ainsi le montant du crédit à moins de CHF 40'000.-.

M. Broillet constate que les débats relèvent du pinaillage et souhaiterait que les membres du Conseil municipal aient le courage de leurs opinions en acceptant ou refusant ce crédit ce soir !

M. Seydoux rappelle que ce projet a deux objectifs : une signalétique conforme aux attentes de la FTI et des zones de délestage et d'arrêt pour les camions qui viennent livrer les entreprises de la ZIPLO. Concernant les informations liées à la ZIPLO, c'est le service financier qui dispose de toutes les mises à jour grâce au fichier de la taxe professionnelle. Ces informations pourraient être transmises à l'AZIPL0 qui serait prête à mettre à jour les bornes. Sans ces dernières, une information sera tout de même nécessaire sous une autre forme qui aura un coût également, et nécessitera une certaine manutention pour l'actualisation des panneaux.

Il considère que le projet soumis ce soir revêt une cohérence qu'il recommande aux membres du Conseil municipal d'accepter.

M. Thorimbert retirant sa proposition d'amendement, c'est M. Rochetin qui la reprend à son compte.

La Présidente la met donc aux voix.

➔ **Le Conseil municipal rejette, par 15 non, 5 oui et 2 abstentions, la proposition d'amendement consistant à retirer le point D (installation de deux bornes interactives à proximité des 2 arrêts camions) du crédit d'engagement.**

La Présidente demande ensuite aux membres du Conseil de se prononcer sur le projet de délibération tel que présenté.

➔ **Le Conseil municipal, par 14 oui, 6 non et 2 abstentions, accepte le projet de délibération D 75A-2010 R.**

5.2. D 102-2010 R : Augmentation du rapport des surfaces de la parcelle N° 4409, demande définitive d'autorisation de construire N° DD 103'447-4 construction de 6 villas jumelles – couverts à voiture à la route de Saconnex-d'Arve 11-11A-13-13A-15-15A à Plan-les-Ouates

Après avoir rappelé que ce projet de délibération (annexe 3) avait fait l'objet d'un renvoi en commission de l'aménagement du territoire qui a émis un préavis très majoritairement défavorable à ce sujet, la Présidente ouvre la discussion.

M. Seydoux rappelle simplement que le projet présenté prévoit un IUS supérieur à 27,5. Il est de la compétence du Conseil municipal de préavisier cette demande d'augmentation du rapport des surfaces.

Mme Guinand Maitre rappelle que durant la révision du plan directeur communal, la commission de l'aménagement du territoire avait décidé de travailler sur certaines zones de la commune compte tenu du nombre croissant de demandes de dérogation de ce type. L'idée avait été de distinguer les zones à densifier de celles à préserver le plus possible.

Dans le cas présent, la parcelle N° 4409 comprendrait 6 petites villas laissant plutôt penser à une bonne affaire commerciale pour les promoteurs qu'au respect de l'environnement et de la qualité de l'urbanisme du secteur. Raison pour laquelle la commission a préavisé défavorablement ce projet.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, la Présidente invite les membres du Conseil à se prononcer formellement.

➔ **Le Conseil municipal, par 14 non, 5 oui et 3 abstentions, désapprouve le projet de délibération D 102-2010 et, par conséquent, refuse de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre de ce projet.**

5.3. D 100-2010 P : Crédit d'engagement de CHF 330'000.- pour les travaux de réfection intérieure et de mise en sécurité du boulodrome (EM 100-2010)

A la demande de la Présidente, M. Gambuzza donne lecture de ce projet de délibération (annexe 4).

La parole est ensuite donnée à M. Seydoux pour quelques précisions complémentaires. Celui-ci reconnaît qu'il peut paraître surprenant de présenter un crédit d'engagement pour des travaux à effectuer au niveau d'un espace situé au dessous de la salle communale alors que la réfection de celle-ci vient juste de s'achever.

C'est à dessein que le Conseil administratif, lors de la précédente législature, avait pris la décision pour accélérer la rénovation de la salle communale, de séparer les travaux concernant le boulodrome qui nécessitait quelques aménagements pour respecter les normes de sécurité en vigueur. C'est en murant l'accès à cet espace depuis la salle communale que celle-ci a pu être rénovée seule, sans avoir à s'occuper du boulodrome immédiatement, sachant qu'à terme une mise en conformité était de toute façon nécessaire.

Il invite donc les membres du Conseil municipal à entrer en matière sur ce projet puis à le renvoyer en commission afin de l'examiner de manière détaillée.

L'entrée en matière ayant été acceptée par 21 oui et 1 non, la Présidente précise que le Bureau a préconisé un renvoi de cet objet en commission Constructions et équipements, puis ouvre la discussion.

M. Broillet rappelle que onze séances de commission ont été consacrées à la salle communale au cours desquelles les commissaires auraient largement eu l'occasion de débattre de la mise en sécurité du boulodrome. Il s'étonne d'ailleurs que l'architecte mandaté n'ait jamais mentionné ces problèmes de sécurité liés au bâtiment.

Il propose donc le renvoi de ce projet en commission Constructions & équipements ainsi qu'en commission des finances pour en débattre plus précisément.

M. Rieben relève qu'avant de rénover la salle communale, le boulodrome disposait de deux accès. Vraisemblablement pour ne pas se compliquer la vie, le mandataire a décidé de condamner l'un d'eux sans s'occuper de l'aspect sécurité du bâtiment, alors qu'aujourd'hui le Conseil municipal est appelé à voter un crédit de CHF 330'000.- pour reconstruire une sortie de secours !

- ➔ **Mise aux voix, la proposition de renvoyer le projet de délibération D 100-2010 P en commission Constructions et équipements ainsi qu'en commission des finances, est approuvée à l'unanimité.**

5.4. D 103-2010 P : Crédit d'engagement de CHF 2'100'000.- en vue du réaménagement de la Place des Aviateurs (EM103-2010)

A la demande de la Présidente, M. Gambuzza donne lecture de ce projet de délibération (annexe 5). L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité, la Présidente cède la parole au Conseiller administratif délégué pour quelques informations complémentaires.

M. Seydoux reprend les éléments essentiels contenus dans l'exposé des motifs joint au texte de la délibération en précisant notamment que le montant du crédit correspond bien à l'estimation faite lors de l'attribution du mandat.

Les remarques du Conseil administratif et du Conseil municipal ayant été prises en compte, il considère qu'il s'agit d'un projet intéressant qu'il encourage les membres du Conseil municipal à renvoyer en commission pour l'étudier plus attentivement.

La Présidente précise que le Bureau a également préconisé un renvoi de cet objet en commission Constructions et équipements et ouvre ensuite la discussion.

Satisfait de voir enfin se concrétiser un projet dont le Conseil municipal parle depuis 2003, M. Righetti attire toutefois l'attention des commissaires qui examineront celui-ci sur la proposition relative à la démolition de la fontaine dont il se dit surpris.

Pour sa part, Mme Rouiller Maugué souhaiterait que la commission prenne également en compte les remarques émises dans le rapport de synthèse et que les points négatifs du projet soient considérés dans la réflexion générale. Elle craint en outre que la surface qui sera recouverte de végétal soit trop grande pour ce type de revêtement.

Enfin, elle espère que le Conseil administratif a bien réfléchi à la problématique des WC publics et des implications qu'ils ont dans la vie d'un quartier.

A l'instar de sa préopinante, Mme Guinand Maître relève que le kiosque prévu initialement ne figure pas dans la description du projet, tout comme d'autres éléments tels que des abris pour deux-roues.

M. Meylan souhaiterait que ce projet soit également renvoyé à la commission Sécurité, feu, PC, notamment pour examiner certains aspects de la circulation des différents usagers.

Revenant sur les propos de M. Righetti, Mme Arnold informe que les membres du Fonds de décoration ont exprimé leur réprobation quant à l'idée de supprimer l'œuvre d'art que représente la fontaine.

La Présidente demande alors aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le renvoi de ce projet dans les commissions proposées.

- ➔ **Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de renvoyer le projet de délibération D 103-2010 P en commission Constructions et équipements.**
- ➔ **Le Conseil municipal accepte, à la majorité, de renvoyer le projet de délibération D 103-2010 P en commission Sécurité, feu, PC.**
- ➔ **Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de renvoyer le projet de délibération D 103-2010 P en commission des finances.**

5.5. D 104-2010 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2009 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2009)

M. Gambuzza donne lecture de ce projet de délibération (annexe 6) qui fait ensuite l'objet d'un vote d'entrée en matière recueillant l'unanimité.

La parole n'étant pas requise sur ce point, la Présidente invite alors les membres du Conseil à se prononcer sur le renvoi de ce projet de délibération en commission des finances, comme préconisé par le Bureau.

➔ **Mise aux voix, la proposition de renvoyer le projet de délibération D 104-2010 P en commission des finances est approuvée à l'unanimité des membres.**

5.6. D 105-2010 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009

Après que M. Gambuzza ait donné lecture de ce projet de délibération (annexe 7), le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La parole est ensuite cédée à M. Durand qui rappelle que le budget 2009 tablait sur un excédent de revenus de CHF 120'000.- et qu'aujourd'hui celui-ci s'élève à plus de CHF 8'200'000.-. Il précise qu'environ CHF 5'300'000.- des dépenses prévues n'ont pas été effectuées et que CHF 5'200'000.- ont été enregistrés au titre de recettes supplémentaires non budgétées.

Il relève que la situation de la commune est florissante et que la zone industrielle y contribue fortement, la taxe professionnelle ayant rapporté presque autant que l'excédent de revenus de l'exercice de référence.

La Présidente ajoute que le Bureau a également préconisé un renvoi de ce projet en commission des finances et soumet cette proposition au vote.

➔ **Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de renvoyer le projet de délibération D 105-2010 P en commission des finances.**

5.7. D 106-2010 P : Crédit d'étude de CHF 2'600'000.- pour la réalisation de l'école primaire intercommunale Le Sapay et de ses équipements publics complémentaires dans le périmètre La Chapelle-Les Sciers (EM 106-2010)

Après avoir demandé à M. Gambuzza de donner lecture de ce projet de délibération (annexe 8) et soumis au vote l'entrée en matière acceptée à l'unanimité, la Présidente cède la parole à M. Seydoux.

Celui-ci précise que suite au concours relatif à la construction de l'école Le Sapay qui devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2013, les lauréats ont présenté leur projet au Conseil municipal.

L'objectif est à présent d'obtenir un crédit d'étude en vue de la réalisation de ce projet et notamment de l'évaluation des différentes variantes proposées, les coûts présentés étant relativement élevés.

M. Seydoux rappelle qu'il s'agit d'infrastructures communes à Lancy et Plan-les-Ouates qui assumeront conjointement ces coûts à parts égales.

La Présidente ajoute que le Bureau a également préconisé un renvoi de ce projet en commission des finances, proposition qu'elle met aux voix.

➔ **Le renvoi du projet de délibération D 106-2010 P en commission des finances est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.**

M. Seydoux précise encore que les architectes lauréats présenteront à nouveau le projet à l'intention des personnes qui n'auraient pas pu assister à la précédente séance.

5.8. D 107-2010 P : Création d'un fonds de développement durable et crédit budgétaire supplémentaire de CHF 500'000.- pour sa dotation initiale (EM 107-2010)

La Présidente invite M. Gambuzza à donner lecture de ce projet de délibération (annexe 9) et cède la parole à M. Durand.

Celui-ci reconnaît que le Conseil administratif soumet ce soir, par le biais de cette demande de crédit budgétaire supplémentaire, un projet relativement ambitieux qui permettra de doter la commune d'un fonds en vue de financer des actions dans le domaine du développement durable effectuées par les contribuables de Plan-les-Ouates. Il incite le Conseil municipal à entrer en matière pour en débattre dans les commissions idoines.

L'entrée en matière étant acceptée par 17 oui et 5 non, la Présidente ouvre la discussion.

M. Durand salue ce vote audacieux et propose que ce projet soit renvoyé en commission Aménagement du territoire ainsi qu'en commission des finances afin de discuter des tenants et aboutissants de ce projet et de prendre en considération d'éventuels amendements qui pourraient être formulés.

Proposition soutenue par Mme Guinand Maitre.

Ayant refusé d'entrer en matière sur ce projet, M. Righetti pense en effet qu'il existe d'autres moyens que la création d'un fonds pour financer des actions liées au développement durable, actions qui pourraient d'ailleurs nécessiter un investissement de la commune supérieur à CHF 500'000.-. Il ne s'opposera toutefois pas à un renvoi en commission.

M. Broillet associe le terme « Fonds » à celui de « subvention » et dans le domaine du développement durable, il se demande pourquoi le canton n'assumerait pas cette charge. Il craint en outre que la gestion de ce fonds nécessite l'engagement d'une personne pour examiner et traiter les diverses sollicitations.

M. Durand précise qu'il est effectivement prévu qu'une collaboratrice de l'administration communale soit chargée des aspects opérationnels et que l'instance décisionnelle soit majoritairement composée de membres du Conseil municipal pour éviter que les décisions qui pourraient être prises en la matière soient soustraites aux procédures démocratiques habituelles.

Il rappelle que l'objectif principal de ce projet de délibération est d'ouvrir le débat au niveau des élus communaux en vue de se doter d'instruments pour soutenir, malgré les aides déjà octroyées à différents niveaux, des actions d'économies d'énergie, de mobilité douce et de développement durable.

S'agissant d'une dotation destinée à soutenir des aménagements du développement durable, M. Rezwiakoff se demande si ce projet pourrait également être renvoyé en commission Constructions et équipements.

M. Durand répond que cela ne dépend que de la volonté du Conseil municipal.

Considérant que le principe même du développement durable se résumerait par la maxime « Pensons globalement, agissons localement », M. Gambuzza relève que les communes n'ont pas loisir à légiférer sur les déductions fiscales et que la création d'un fonds pour agir localement est leur seul instrument. Pour lui, ce projet de délibération apporte du sens au débat. Pour rechercher des idées et disposer des moyens de les réaliser, la meilleure solution est de se retrouver autour d'une table en commission pour réfléchir aux solutions les plus adaptées à la situation actuelle. Il soutiendra donc le renvoi de ce projet en commission.

M. Magnin relève que ce projet, intéressant, bien élaboré et documenté, mérite d'être discuté au sein des commissions préconisées, même si le montant de CHF 500'000.- de dotation peut paraître assez surprenant.

M. Gaud serait également favorable à ce que ce projet soit examiné par un maximum de commissions. S'il émet certaines réserves quant à la création de tels fonds, il observe néanmoins que cela fait longtemps que le Conseil municipal n'a pas reçu un projet aussi audacieux et dont l'idée, bien présentée, donne matière à débat.

- ➔ **Soumise au vote, la proposition de renvoyer le projet de délibération D 107-2010 P en commission Finances, en commission Aménagement du territoire et en commission Constructions et équipements, est acceptée par 19 oui et 3 abstentions.**

M. Durand salue le vote du Conseil municipal et se réjouit des discussions passionnantes qui ne manqueront pas d'avoir lieu en commission, sans toutefois pouvoir présager de l'issue de celles-ci.

5.9. R 12-2010 P : Projet de résolution « Pour un accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal »

La Présidente prie M. Gambuzza de donner lecture du projet de résolution « Pour un accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal » (cf. annexe 10).

L'entrée en matière ayant été acceptée par 20 oui et 2 abstentions, la Présidente cède la parole à M. Durand pour apporter quelques informations complémentaires.

Celui-ci relève que l'apprentissage des jeunes sans papiers est une problématique qui fait actuellement l'objet de nombreuses discussions d'ordre politique tant au niveau des communes que des cantons et même de la Confédération.

Le projet de résolution que propose ce soir le Conseil administratif, s'inspire d'opérations similaires conduites dans d'autres communes genevoises, s'agissant de montrer l'attachement des élus à la formation professionnelle pour tous, quel que soit le statut des personnes qui pourraient y accéder, alors qu'actuellement la situation est très discriminante pour les jeunes ne disposant pas d'un statut légal.

Le Conseil administratif propose donc de voter sur le siège ce projet de résolution en espérant qu'il suscitera un accueil favorable du Conseil municipal.

Rappelant qu'à tous les niveaux existent des Parlements qui adoptent des lois, M. Broillet ne pense pas que ce soit le rôle des communes de voter de telles résolutions.

D'autre part, il relève qu'une fois formés, les jeunes sans papiers disposeront peut-être d'un diplôme, mais toujours pas d'un statut légal. A son avis, il s'agit d'un problème de fond qui ne devrait pas être débattu au sein de cet hémicycle, raison pour laquelle il rejettera cette résolution.

Surpris de découvrir ce projet ce soir, M. Thorimbert estime que celui-ci pose plusieurs questions et suggérerait donc de le renvoyer en commission Action sociale et jeunesse pour discuter de ses aspects juridiques et de sa faisabilité. Les demandes contenues dans ce projet de résolution doivent en outre être considérées en tenant compte des lois en vigueur en la matière.

M. Durand pense que ce projet soulève des questions de fond et n'a pas le sentiment qu'un renvoi en commission permettra d'apporter des éléments de réponse concrets, les décisions proposées ne faisant que demander au Conseil d'Etat d'assouplir quelque peu sa pratique en autorisant temporairement des jeunes sans statut légal à travailler dans le cadre de leur apprentissage. D'autre part, demander au Conseil administratif d'ouvrir ses places d'apprentissage à tous les jeunes sans aucune discrimination, n'a rien d'illégal.

Il s'agit pour M. Gaud d'une posture politique que le Conseil municipal devrait adopter à ce sujet, soit en sollicitant des dérogations pour permettre à ces jeunes de suivre un apprentissage, soit en octroyant, à ceux visiblement bien intégrés, la naturalisation ce qui réglerait définitivement la question. Solution qu'il privilégierait contrairement à celle proposée au travers de cette résolution.

M. Gaud assure comprendre la démarche, un Conseil municipal, à l'instar du Grand Conseil ou du Parlement fédéral, étant élu pour élaborer de nouvelles lois ou actualiser celles qui ne sont plus à jour. Il se déclare néanmoins favorable à un vote de ce projet sur le siège.

M. Jeanmonod se dit frappé par l'existence de cette discrimination et estime que l'apprentissage devrait être la continuation d'une formation scolaire même pour les jeunes sans statut légal à qui elle devrait être offerte. Il encourage donc ses collègues à voter en faveur de ce projet et sur le siège.

M. Rieben serait pour sa part prêt à accepter ce projet, si le point 2 était supprimé. Tel est l'amendement qu'il propose.

M. Gambuzza relève encore que si ces jeunes pouvaient poursuivre leur formation, cela pourrait alors être une manière d'atténuer le sentiment d'insécurité que certains semblent susciter lorsqu'ils restent dehors, désœuvrés. Si un renvoi en commission lui semblerait intéressant, il invite toutefois ses collègues, en cas de vote sur le siège, à accepter ce projet de résolution.

Très sensible aux questions de formation, M. Righetti pense cependant que ce sont d'autres instances que celles communales qui devraient se pencher sur cette problématique. Il soutiendra l'amendement proposé par M. Rieben en soulignant qu'ouvrir des places d'apprentissage signifie de les ouvrir aussi à d'autres profils.

M. Magnin se dit totalement acquis à ce projet de résolution et remarque que dans un souci d'intégration, de continuité, d'occupation, la commune a tout intérêt à offrir une activité à des jeunes qui se retrouvent ainsi bloqués dans leur parcours. Il lui semble donc nécessaire d'activer tous les relais possibles, fédéraux ou cantonaux, afin de pouvoir engager en apprentissage ces jeunes sans statut légal. Il souhaiterait que le Conseil municipal se prononce sur le siège, mais comprendrait également que ce projet fasse l'objet d'un renvoi en commission.

Egalement désireux de procéder à un vote sur le siège, M. Lüscher considère que le non-accès à l'apprentissage par des jeunes sans statut légal est une brèche dangereuse visant à renforcer la discrimination auprès de personnes qui ont déjà souvent un parcours difficile sur le plan personnel. Ce serait en outre un encouragement à l'oisiveté. Il considère que le Conseil municipal a le devoir politique de procéder ce soir à un vote sur le siège sans renvoyer ce projet en commission.

M. Meylan voterait favorablement ce projet de résolution sur le siège pour autant que le point 2 soit retiré. Il relève en outre que si ces jeunes, une fois diplômés, quittaient la Suisse, ils seraient au moins au bénéfice d'un savoir qu'ils pourraient mettre à profit dans leur pays. C'est la raison pour laquelle il trouve ce projet de résolution très positif.

M. Jeanmonod ne voit dans ce point 2 aucun danger, le Conseil administratif ouvrant ses places d'apprentissage à tous les jeunes et pas uniquement aux étrangers sans statut légal. Mais si la suppression de ce point permettait au Conseil d'approuver ce projet ce soir, alors il s'y rallierait.

M. Broillet observe que la plupart des membres du Conseil souhaitent se donner bonne conscience en acceptant une telle résolution qui aura finalement un effet placebo, car la problématique n'est pas prise à la base et ne pourra être réglée par le seul Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Quid de ces jeunes dans quelques années, s'interroge M. Gaud qui s'étonne que la seule solution envisagée soit celle de leur ouvrir des places d'apprentissage sans revendiquer plus, en facilitant leur naturalisation par exemple. Il trouve cela assez décevant.

Mme Arnold précise que ces jeunes ne peuvent pas demander leur naturalisation de par leur statut et le fait qu'ils n'ont pas de domicile légal.

Appuyant la proposition de M. Durand, elle invite les membres du Conseil à procéder à un vote de ce projet sur le siège.

La Présidente met tout d'abord aux voix la demande de M. Thorimbert de renvoyer ce projet en commission.

- ➔ **Le Conseil municipal refuse, à une large majorité, de renvoyer ce projet de résolution en commission.**

- ➔ **Soumise au vote, la proposition de supprimer le point 2 des décisions est acceptée par 15 oui, 3 non et 4 abstentions.**

La Présidente demande alors aux membres du Conseil de se prononcer formellement sur ce projet de résolution ainsi amendé.

➔ **Le Conseil municipal, par 19 oui et 3 abstentions, accepte le projet de résolution « Pour un accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal ».**

5.10. R 13-2010 P : Projet de résolution relatif à l'engagement du personnel de la crèche VéloRouge de manière anticipée

A la demande de la Présidente, M. Gambuzza donne lecture de ce projet de délibération (annexe 11). L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité, la parole est tout d'abord cédée à Mme Arnold pour un complément d'information.

Celle-ci précise que la commission Famille, école et enfance a eu l'occasion, la veille, de discuter de ce projet de résolution qu'elle a préavisé favorablement et à l'unanimité. Elle informe que la construction de cette crèche suit son cours selon le planning prévu et indique que l'objectif de cette résolution est de pouvoir entamer, de manière anticipée, les démarches pour l'engagement du personnel d'encadrement pour que celui-ci puisse entrer en fonction dès l'ouverture de la crèche, soit en janvier 2011.

Toutefois, les titulaires des postes de direction et d'éducateur de la petite enfance prendraient leurs fonctions plus rapidement de manière à mettre au point le fonctionnement de la crèche, respectivement deux mois et un mois avant l'ouverture de celle-ci.

La discussion est ensuite ouverte.

M. Gaud indique que la commission des finances s'est également penchée sur ce projet qu'elle a aussi préavisé favorablement à l'unanimité.

Ce projet ayant été examiné par les deux commissions concernées qui ont toutes deux rendu un préavis unanimement favorable, Mme Berthod-Hutin proposerait qu'il soit soumis au vote du Conseil municipal dès ce soir.

M. Rieben se dit stupéfait de constater qu'une simple crèche nécessite une directrice à 70 % et qu'un concierge devrait être engagé à 60 % alors que le nettoyage pourrait très bien être délégué à une société externe pour un coût moins important.

Mme Arnold rappelle que les taux d'activité des différentes fonctions envisagées étaient déjà mentionnés dans l'exposé des motifs relatif à la délibération prise par le Conseil municipal à l'unanimité. D'autre part, le Conseil administratif s'est engagé vis-à-vis de la commission des finances à bien analyser le poste de concierge ainsi que la pertinence de son engagement à ce taux.

Reprenant l'exposé des motifs cité par Mme Arnold, M. Thorimbert relève qu'initialement il était prévu de mandater une société externe pour les nettoyages, mais que les coûts budgétés étaient approximativement identiques aux charges que représenterait un poste de concierge à 60 %.

Les commissaires ont finalement été convaincus par les arguments de la Conseillère administrative déléguée jugeant préférable d'un point de vue pédagogique que les interventions à l'intérieur de la crèche soient assurées en permanence par la même personne, offrant ainsi un suivi de qualité.

Pour M. Gambuzza, l'engagement d'un concierge permettrait qu'une relation de confiance s'établisse avec le personnel de la crèche, ce qui lui semble appréciable et rassurant tant pour les collaborateurs que pour les usagers.

Au terme de ces échanges, la Présidente invite les membres du Conseil municipal à se prononcer formellement sur ce projet.

➔ **Le Conseil municipal approuve, par 20 oui, 1 non et 1 abstention, le projet de résolution R 13-2010 P.**

Mme Arnold salue ce vote qui permettra au Conseil administratif d'entamer les démarches de recrutement dans des délais convenables.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6.1. R 14-2010 P : Projet de résolution relatif au projet de développement de la zone sportive et de loisirs dans le secteur des Cherpines

Lu par M. Gambuzza, ce projet de résolution (annexe 12) fait l'objet d'un vote d'entrée en matière acceptée par 21 oui et 1 abstention.

La discussion est ouverte et M. Thorimbert explique d'emblée que les membres d'Action Villageoise n'ont pas signé ce projet de résolution, n'ayant pas été sollicités par les autres signataires. Or, sur un certain nombre de points, l'Action Villageoise ne peut qu'adhérer aux demandes formulées dans ce projet.

Il rappelle que l'une de ses préoccupations a toujours consisté à ce que la commune n'assume pas de risque financier sur l'ensemble de l'opération. Il relève que la teneur de ce projet de résolution laisse imaginer qu'il existe une carence de communication concernant le développement du secteur des Cherpines, ce qui le surprend compte tenu du nombre important d'informations disponibles.

Il rappelle à ce sujet que les membres du Conseil municipal sont tous invités à participer au groupe de travail ad hoc et que les procès-verbaux sont à la disposition de l'ensemble des partenaires et de la population, accessibles depuis le site Internet de la commune.

Il trouve qu'il est prématuré de demander un rapport au Conseil administratif alors que le groupe de travail n'a pas encore achevé ses réflexions. M. Seydoux tient en outre le Conseil municipal régulièrement informé de l'avancement de ces travaux.

D'autre part, la commission ad hoc PACA/Plaine de l'Aire a également prévu à l'ordre du jour de sa prochaine séance de procéder à un point de situation sur le développement du secteur des Cherpines.

M. Thorimbert invite donc tous ses collègues à assister à la prochaine séance de cette commission afin de poser toutes les questions qui subsisteraient encore. Pour conclure son intervention, il précise qu'il acceptera cette résolution tout en apportant un bémol sur le ton de celle-ci qu'il déplore.

Mme Guinand Maitre reconnaît que des informations sont disponibles, mais constate que les séances du groupe de travail ne servent finalement qu'à recenser les envies des participants qu'il faudra pourtant bien un jour sérier et prioriser, toutes ne pouvant être réalisées. Elle rappelle en outre que le plan directeur communal prévoyait que le développement sportif s'opère avec les communes voisines. Or, les propositions émises jusqu'ici dépassent de loin ce contexte local.

Les articles de journaux ou retours d'auditions semblent tous laisser imaginer que la commune entière soutient ce projet. Toutefois, pour adhérer à la démarche, il est nécessaire d'être au clair sur le projet en cours d'élaboration, ce qui n'est pas le cas de l'avis de Mme Guinand Maitre. Elle se déclare d'ailleurs sceptique à l'égard du centre sportif envisagé et de l'idée de s'associer à des partenaires privés. Elle n'a, à ce jour, pas du tout acquis la certitude que les besoins régionaux recensés justifient les projets prévus dans le secteur des Cherpines.

D'après des renseignements pris auprès du groupe d'experts, elle a cependant eu confirmation que si le grand centre sportif prévu ne devait finalement pas voir le jour, le développement du secteur des Cherpines pourrait toutefois avoir lieu.

Mme Guinand Maitre ne partage pas les propos de M. Thorimbert et souligne que ce projet de résolution montre bien le flou dans lequel se trouvent les signataires et l'absence de certitudes sur le financement et l'identification des besoins avec le canton.

M. Gambuzza précise que les membres du groupe Les Verts, partagés sur ce projet, n'ont pas souhaité signer cette résolution, des divergences demeurant sur le déclassement et l'utilisation de ces terrains. Il ajoute que ce projet n'a jamais donné lieu à une présentation officielle.

Il pense en outre que par égard vis-à-vis des membres du Conseil qui ont accepté une résolution en faveur de ce projet, le Conseil administratif devrait leur transmettre toutes les informations utiles plutôt que de les laisser rechercher celles-ci, ce projet devant, in fine faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

M. Gambuzza conclut en annonçant que le groupe Les Verts soutiendra ce projet de résolution même s'il reste très dubitatif quant à la finalité de ce dernier.

M. Magnin explique que ce projet de résolution a pour but principal de redonner la main au Conseil municipal afin qu'il puisse se positionner formellement. S'il se sent personnellement suffisamment informé en qualité de membre de différentes instances traitant du sujet, il considère toutefois l'information officielle comme lacunaire, sensible aux arguments de ses collègues qui découvrent certains éléments du dossier par le biais de la presse. Un point de situation formel lui paraît donc nécessaire après ces premiers mois de travaux.

Il estime également que les réflexions du groupe de travail ad hoc doivent remonter au Conseil afin que celui-ci puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause. Il lui paraît temps de démontrer que ce projet mêlant le sport, les loisirs et la culture, est bien viable et qu'il est réalisable financièrement.

Rejoignant les propos de son préopinant concernant les retours qui doivent être faits au Conseil municipal, M. Righetti dit être resté coi lorsqu'il a pris connaissance pour la première fois des projets de développement en cours, les mandataires paraissant plutôt enclins à assouvir des rêves personnels de projets pharaoniques assez effrayants.

Il s'interroge en outre sur les projets de nouvelle buvette et de vestiaires qui ne semblent pas s'intégrer aux maquettes présentées récemment en séance publique.

Bien qu'il ait signé ce projet de résolution, M. Gaud n'en est pas complètement satisfait. Il a néanmoins le mérite, précise-t-il, de susciter un débat sur le développement du secteur des Cherpines au sein du Conseil municipal. Il lui paraît aujourd'hui indispensable de recevoir un rapport intermédiaire sur les réflexions du groupe de travail.

Il craint en outre que les associations communales soient impressionnées par l'ampleur du projet et ne pense pas qu'elles se sentent encore très concernées par celui-ci.

Par souci de correction vis-à-vis des membres du groupe de travail, il lui paraît nécessaire d'évoquer, lors d'une prochaine séance, le fait que le projet puisse être remis en question à un certain moment.

M. Broillet souhaiterait savoir si tous les membres du Conseil administratif adhèrent au projet. D'autre part, pour participer régulièrement à différentes séances relatives au projet d'agglomération ou au PACA, il a pu constater que des centres sportifs comme celui créé par la Migros en France voisine sont finalement très proches du territoire genevois. Il estime donc inutile de construire dans chaque commune d'importantes nouvelles installations sportives, mais de privilégier des projets intercommunaux pondérés.

Convaincu que les élus ne feront pas l'économie d'un débat politique sur ce projet avant d'en aborder les aspects techniques, M. Rieben pense qu'il faudra tout d'abord savoir ce que le Conseil municipal veut pour Plan-les-Ouates en termes d'activités sportives et de loisirs ainsi qu'en termes de dimensionnement des infrastructures à prévoir. Or ces questions n'ont encore jamais fait l'objet de discussions.

M. Seydoux apporte alors un certain nombre d'informations résumées ci-après dans les points suivants :

- Les articles de presse donnent lieu à des débats qui permettent de clarifier certains éléments.
- Il perçoit ce projet de résolution comme un soutien à l'action du Conseil administratif, les signataires se déclarant favorables à différents aspects de ce projet de développement.
- Alors que le Conseil municipal se plaint toujours de devoir voter dans l'urgence, la réflexion relative au secteur des Cherpines a été engagée suffisamment en amont par rapport aux différentes étapes qui jalonnent le projet.

- Tous les partenaires susceptibles d'être concernés sont en outre associés dès le début. La démarche est menée volontairement avec les usagers des espaces publics et infrastructures afin de prendre en considération l'ensemble des besoins, avant même que la commission cantonale d'aménagement ce soit prononcée sur le déclassement des parcelles concernées.
- Le processus législatif de déclassement doit à présent suivre son cours avant de pouvoir procéder à des chiffrages. Parallèlement, il a été possible d'établir un mandat d'études parallèles dont le cahier des charges intègre des conditions liées non seulement au sport, mais aussi à l'environnement, à l'énergie, à la circulation...
- L'attention ne doit pas être focalisée sur le seul centre sportif, mais sur les infrastructures et aménagements qui serviront d'interface au sein de la commune où devront se dérouler d'autres activités qui feront vivre le quartier, comme des restaurants, bars, commerces de proximité...
- L'emprise au sol des infrastructures sportives ne représente finalement que 20'000 m² sur 600'000 m² et correspond à la taille de la piste d'athlétisme du Bout du Monde y compris ses gradins.
- L'objectif est de déclasser l'ensemble du secteur en zone de développement 3 afin de valoriser les terrains et permettre une mixité des activités (sport, logement, culture, loisirs, commerces, bureaux...) réparties équitablement entre les communes de Confignon et Plan-les-Ouates.
- Le souhait du Conseil administratif est de pouvoir, à terme, acquérir tous les terrains du secteur développé sis sur le territoire de Plan-les-Ouates. La mise en droit de superficie de certaines parcelles rapportera des recettes à intégrer au plan financier de ces infrastructures.

Pour Mme Guinand Maitre, il est essentiel que la planification cantonale soit connue pour savoir si les infrastructures prévues sont nécessaires ou pas, rien ne devant être réalisé sans que les besoins cantonaux en la matière soient avérés.

Revenant sur une question de M. Broillet, M. Durand informe que ce projet ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil administratif et précise qu'il s'y oppose personnellement. Il estime en effet qu'il s'agit d'un « paquet ficelé » s'apparentant à un projet « copié/collé » que l'on retrouve partout, sans grandes réflexions par rapport au secteur concerné.

Il se demande en outre comment des infrastructures d'envergure nationale contribueront à créer ou renforcer le lien social au sein de la commune. Déclasser d'aussi importants espaces de zone agricole ne l'enthousiasme pas, le canton ayant en outre plus besoin de logements et d'espaces publics destinés à la population résidente.

Appréciant ces déclarations qui clarifient la position du Conseil administratif par rapport à ce projet, M. Righetti s'interroge à son tour sur le gigantisme d'un tel projet qui sera confiné dans le secteur des Cherpines et qui nécessitera une réflexion approfondie sur la problématique de la mobilité aux abords et dans ce périmètre. M. Seydoux lui ayant répondu que cette question était également examinée, il souhaiterait qu'un retour sur ce point soit également fait au Conseil municipal.

Enfin, il craint que les bonnes volontés et le bénévolat assurés par les associations locales, qui seront noyées dans un tel gigantisme, risquent fort de s'affaiblir après avoir entraîné une perte d'identité des acteurs locaux.

Au terme de ces échanges, la Présidente invite les membres du Conseil à se prononcer formellement sur ce projet de résolution.

➔ **Le Conseil municipal accepte, par 18 oui, 1 non et 3 abstentions, le projet de résolution R 14-2010 relatif au projet de développement de la zone sportive et de loisirs dans le secteur des Cherpines.**

7. QUESTIONS ET DIVERS

7.1. Engagement de jeunes lors de manifestations communales

En réponse à l'interrogation de M. Jeanmonod, M. Seydoux indique que si la partie administrative des dossiers des jeunes est effectivement gérée par le service des ressources humaines, les contacts pour l'engagement de ceux-ci lors de manifestations communales doivent continuer à s'effectuer par le biais du Service Action sociale et jeunesse.

7.2. Réhabilitation de l'hôpital de Sangeorgiu de Padure

Revenant sur le vote relatif au crédit budgétaire supplémentaire en vue de l'octroi d'une subvention à l'Association Sangeorgiu, M. Jeanmonod rappelle qu'il lui avait été demandé, en sa qualité de membre du comité de l'association, de s'abstenir au moment du vote de ce crédit.

Or, il donne lecture de l'art. 52 du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates qui ne mentionne aucunement l'obligation d'abstention en pareil cas. Il annonce qu'il vote donc, *a posteriori*, en faveur de ce crédit.

A ce sujet, M. Jeanmonod transmet également les remerciements sincères et chaleureux des responsables de Sangeorgiu pour le récent complément financier octroyé par la commune de Plan-les-Ouates, geste qui les a particulièrement touchés.

Il précise que cet hôpital sera vraisemblablement considéré à l'avenir comme un établissement régional, l'Etat ayant l'intention de racheter l'immeuble et de financer la construction d'une annexe.

Enfin, il informe qu'à l'occasion d'une assemblée des délégués de l'OVR-Suisse, à laquelle participait aussi une représentante de l'ambassade de Roumanie, il a pu soulever la question du prélèvement de la TVA sur la subvention versée par Plan-les-Ouates, sans toutefois avoir obtenu de réponse à ce sujet.

7.3. Attitude de l'administration communale vis-à-vis des associations

M. Jeanmonod déplore l'attitude de l'administration communale à l'égard des associations et notamment celle de Sangeorgiu à qui il a été demandé de déplacer dans les plus brefs délais le camion entreposé sur le territoire communal. L'Association a pu trouver une solution provisoire, mais souhaiterait que la commune propose un nouvel emplacement.

De même, le service Action sociale et jeunesse a écrit un courrier au club des aînés en les avisant que celui-ci était rattaché audit service, alors que les associations sont des entités de droit privé qui ne sont absolument pas rattachées à quel que service que ce soit.

Il souhaiterait donc que l'administration communale fasse preuve d'un peu plus d'égards vis-à-vis des associations.

7.4. Tournoi de l'Ascension

M. Righetti rappelle que les membres du Conseil municipal sont invités le 13 mai prochain à partager un match amical avec des membres de l'association sportive des Schtroumpfs, dans le cadre du Tournoi de l'Ascension.

7.5. Parking souterrain du Vélodrome

M. Gambuzza souhaiterait que toute l'attention requise soit portée sur la problématique du parking du Vélodrome et la nécessité d'interdire aux véhicules lourds de rouler sur la partie herbeuse. A cet effet, il recommanderait d'installer des obstacles physiques afin de faire réellement respecter cette interdiction.

7.6. Axe culturel du groupe de travail des Cherpines

Mme Arnold annonce que le groupe de travail « axe culturel » se rencontrera le 27 avril à 18h00 afin de poursuivre sa réflexion dans un autre domaine que celui du sport.

7.7. Passeport-vacances

Mme Arnold rappelle que le passeport-vacances sera en vente, à l'accueil de la Mairie, dès le 21 avril pour les enfants de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la partie officielle de cette séance à 23h30 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 13 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire
Antonio GAMBUZZA

La Présidente
Fabienne MONBARON

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Action sociale et jeunesse du 25 mars
- b) Constructions et équipements du 29 mars
- c) Culture et communication du 1er avril
- d) Aménagement du territoire du 12 avril
- e) Ad hoc parcelle "piscine" ZIPLO du 14 avril
- f) Famille, écoles et enfance du 15 avril
- g) Finances et patrimoine financier du 19 avril

DÉLIBÉRATIONS - PROPOSITIONS - RÉOLUTIONS - MOTIONS - QUESTIONS - PÉTITIONS :

Annexe 1)

Réponse au projet de résolution relatif à la décision de déplacer le LOCADOS

Annexe 2)

D 75A-2010 R : Crédit d'engagement de CHF 150'000.- en vue de la réalisation de la signalétique dans la ZIPLO, Plan-les-Ouates (EM 75A-2010)

Annexe 3)

D 102-2010 R : Augmentation du rapport des surfaces de la parcelle N° 4409, demande définitive d'autorisation de construire N° DD 103'447-4 construction de 6 villas jumelles – couverts à voiture à la route de Saconnex-d'Arve 11-11A-13-13A-15-15A à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 100-2010 P : Crédit d'engagement de CHF 330'000.- pour les travaux de réfection intérieure et de mise en sécurité du Boulodrome (EM 100-2010)

Annexe 5)

D 103-2010 P : Crédit d'engagement de CHF 2'100'000.- en vue du réaménagement de la Place des Aviateurs (EM103-2010)

Annexe 6)

D 104-2010 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2009 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2009)

Annexe 7)

D 105-2010 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009

Annexe 8)

D 106-2010 P : Crédit d'étude de CHF 2'600'000.- pour la réalisation de l'école primaire intercommunale Le Sapay et de ses équipements publics complémentaires dans le périmètre La Chapelle-Les Sciers (EM 106-2010)

Annexe 9)

D 107-2010 P : Création d'un fonds de développement durable et crédit budgétaire supplémentaire de CHF 500'000.- pour sa dotation initiale (EM 107-2010)

Annexe 10)

R 13-2010 P : Projet de résolution relatif à l'engagement du personnel de la crèche VéloRouge de manière anticipée

Annexe 11)

R 12-2010 P : Projet de résolution « Pour un accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal »

Annexe 12)

R 14-2010 P : Projet de résolution relatif au projet de développement de la zone sportive et de loisirs dans le secteur des Cherpines

Annexe 13)

Interventions du public

**RAPPORT DE COMMISSION :
ACTION SOCIALE ET JEUNESSE**

Date de la séance de la commission : Jeudi 25 mars 2010 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. La commission a décidé, pour une question de clarté, de demander au service social de faire parvenir une vision globale, via un tableau de bord facile à interpréter, sur ce qui est en cours et à quel stade nous en sommes au niveau de l'avancement des travaux des divers projets; cela permettra de faire un point de la situation.

2. Situation Jeunesse présenté par MM. Bieler et Seydoux

M. Bieler rapporte certains éléments à la commission autour des problèmes qui encadrent le Locados en nous précisant que la volonté de bien faire est présente et elle existe, mais la situation étant difficile, il est actuellement impossible de mener à bien de véritables projets.

Après un débat très fourni et des échanges constructifs, la commission décide à l'unanimité d'inviter rapidement des membres du comité du Locados, ainsi que M. Jacquemet, pour se faire une opinion personnelle de la situation et réfléchir aux éventuelles solutions à étudier

RAPPORT DE LA COMMISSION CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS

Date de la séance de la commission : Lundi 29 mars 2010 à 20h00.

Lieu : Salle des commissions, Mairie de Plan-les-Ouates.

1. D 75-2009 Crédit d'engagement en vue de la réalisation de la signalétique dans la ZIPLO – Audition du Comité de l'AZIPLO et de la FTI

Présentation complète des plans par les services de la Commune et réponses aux questions des membres de la FTI et de l'AZIPLO.

Un vote de principe sur l'acceptation du projet est favorable par 7 oui et 2 non.

Un amendement est proposé afin que soit étudiée la pertinence d'une borne interactive sur les lieux d'informations prévus dans le plan. Il est accepté par 4 oui, 3 abstentions et 2 refus.

2. Aménagement des Cherpines – présentation tableau variantes

Présentation d'un tableau de calculs permettant de projeter et faire varier les coûts de cette infrastructure en modifiant les différents paramètres.

Ce tableau servira de base de travail pour les différents groupes afin de pouvoir reprendre l'étude de ce sujet lors d'une prochaine commission.

Le Rapporteur : Philippe ROCHETIN

Le 29 mars 2010

RAPPORT DE COMMISSION :
CULTURE ET COMMUNICATION

Date de la séance de la commission : 1er avril 2010.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1 – Présentation de l'avancement des travaux qui concernent le projet de livre sur l'histoire de Plan-les-Ouates. Messieurs Dominique Zumkeller, historien, Joseph Deschenaux et Christian Rey, du Groupe des archives de Plan-les-Ouates, ont détaillé le plan de l'ouvrage et ont répondu à toutes les questions. Ceci a dissipé les craintes exprimées auparavant, à la satisfaction générale des commissaires. La mise en page de cet ouvrage a commencé et le livre devrait être disponible en septembre 2010.

2 – Discussion et mise au point du projet de texte « Critères d'attribution de subventions d'aide à la production ». Préavis favorable à l'unanimité des commissaires, sous réserve de l'inclusion des modifications discutées.

3 – Le document de travail de la politique culturelle sera examiné lors de la prochaine commission culture et communication.

Le rapporteur: Georges Rezwiakoff
Le 2 avril 2010.

*RAPPORT DE COMMISSION
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE*

Date de la séance de commission: Lundi 12 avril 2010 à 20h00
Lieu: Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

- **Plan de site d'Arare**

Présentation du plan de site par M. GOLCHAN. Les commissaires ont fait part de leurs remarques et autres questions auxquelles toutes les réponses ont été apportées.

- **D 102-2010 P Augmentation du rapport des surfaces de la parcelle N° 4409, demande définitive d'autorisation de construire N° DD 103'447-4 construction de 6 villas jumelles – couverts à voiture à la route de Saconnex-d'Arve 11-11A, 13-13A, 15-15A à Plan-les-Ouates**

Après avoir croisé leurs avis, les commissaires ont préavisé ce projet de délibération défavorablement par 6 non, 2 oui et 1 abstention.

Le rapporteur, Gambuzza Antonio
Plan-les-Ouates, le 12 avril 2010

Rapport commission
Ad hoc Parcelle « Piscine » ZIPLO

Date de la séance : 14 avril 2010
Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Audition

Les commissaires prennent connaissance de l'état d'avancement du concours qui sera lancé au début du mois de mai pour l'étude et la réalisation du bâtiment qui comblera enfin le trou de la « Piscine ».

Le projet est complexe et de nombreux détails doivent ainsi être réglés. Certaines remarques et suggestions émises par des commissaires seront prises en compte.

Les commissaires sont satisfaits des démarches entreprises à ce jour qui respectent le contenu et l'esprit de la résolution votée le 17 novembre dernier par le Conseil municipal.

Le rapporteur : Denis Thorimbert
15 avril 2010

**RAPPORT DE COMMISSION :
FAMILLE, ECOLE ET ENFANCE**

Date de la séance de la commission : Jeudi 15 avril 2010 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. La commission décide, à l'unanimité, d'aller de l'avant sur le projet des familles d'accueils et proposer un projet de délibération pour financer la structure des familles d'accueils selon le contrat cadre qui devait être présenté le 24 mars 2010. Les familles qui sont concernées par ce financement sont des familles habitant la commune de Plan-les-Ouates.

2. Crèche le "VéloRouge"

La commission, après avoir pris connaissance du "rechiffrage" des besoins financiers supplémentaires concernant le bon fonctionnement basé sur la qualité d'encadrement et ayant bien compris la pertinence de cette demande, accepte à l'unanimité le nouveau montant, ceci en regard et conformément à l'exposé des motifs du projet de délibération initial, qui mettait en avant une éventuelle adaptation des engagements, adaptation selon les détails revus suivants :

- Directrice de 0.5 à 0.7
- Secrétaire de 0.1 à 0.3
- 2 ASE et 1 aide en lieu et place de 3 aides (ASE : Assistante socio-éducative)
- Concierge de 0 à 0.6

Ceci permettra évidemment d'aller de l'avant dans la procédure d'engagement du personnel.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES
FINANCES ET DU PATRIMOINE FINANCIER**

Dates de la séance de commission : 19 avril 2010
Lieu : Mairie - salle des commissions

La commission a été saisie par le Conseil administratif d'un projet de résolution sur l'engagement futur du personnel destiné à la crèche du Vélodrome. Le Conseil administratif veut soumettre ce projet lors du prochain Conseil municipal du 20 avril afin d'être dans les temps pour la signature des contrats d'engagement.

Au vu des discussions, la commission a admis le caractère d'urgence de la décision et propose au Conseil municipal à l'unanimité d'accepter le projet de résolution R13-2010.

Madame Patricia Lienhardt nous commente les recettes de 2009 dont les chiffres définitifs ne sont pas encore connus.

Concernant le projet de délibération D75A-2010R relatif au crédit d'engagement en vue de la réalisation de la signalétique dans la ZIPLO, Plan-les-Ouates, il n'y a plus de discussions qui ont animé la séance compte tenu du nombre de fois qu'il a été renvoyé en commission de la construction. Dès lors, la commission des finances et du patrimoine financier propose au Conseil municipal par 6 pour, 1 contre et 2 abstentions d'accepter le projet de délibération.

Le rapporteur : Richard Jeanmonod
Le 19 avril 2010

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 11-2010

relative à la décision de déplacer le Locados, d'en modifier la structure et d'implanter une entreprise sociale dans les locaux actuellement mis à la disposition du Locados

1. Comment se fait-il que les conseillers/ères municipaux/ales apprennent tant la création d'un nouveau projet en lien avec l'insertion professionnelle que le déplacement du Locados par des habitant-e-s de la commune ?

Les Conseillers/ères municipaux/ales ont appris la création d'un nouveau projet en lien avec l'insertion professionnelle et le déplacement du Locados par des habitant-e-s car une information erronée a été transmise par une collaboratrice du SASJ lors d'une réunion d'un des groupes de travail lié à la démarche participative du café du Marais.

La raison de ce malentendu provient du fait que le SASJ a souhaité demander au groupe en question s'il trouvait pertinent qu'un-e des animateurs/trices du Locados prenne part à la démarche participative, puisque ce groupe traitait des thèmes de la jeunesse, afin d'étudier la faisabilité d'une collaboration ultérieure. Cette intention a été transmise, par mégarde, comme une décision déjà prise.

Lors de cette rencontre, le SASJ a soumis aux acteurs/trices la possibilité d'intégrer un membre de l'équipe d'animation du Locados. Ces derniers/ères avaient tout loisir d'accepter ou de refuser. En se référant au but « renforcer la convivialité et la solidarité entre les habitant-e-s », le rapprochement avec l'équipe du Locados permettait de nourrir la réflexion sur le rapprochement entre les diverses générations, sans perdre l'essence même du plan d'action du « Forum Ouvert ».

2. Comment se fait-il que la démarche participative relative à la réaffectation des locaux du Marais, faisant suite à la motion M21-2009, soit biaisée par une solution qui semble imposée puisqu'elle n'émane pas des habitant-e-s qui ont adhéré à cette démarche ?

La démarche participative se poursuit selon la procédure définie au départ. La démarche en question n'est pas « biaisée » car aucune solution n'est imposée. Par ailleurs, le groupe de travail en question s'est étoffé ces dernières semaines, de nouveaux participants traduisant la motivation et l'appropriation des acteurs/trices impliqués autour de l'élaboration de leur projet.

3. Quelle sera la perception de la population vis-à-vis de son adhésion à d'éventuelles autres démarches participatives dans le futur puisque les propositions qu'elle a émises dans la présente démarche sont reléguées au second plan ?

Le Conseil administratif est conscient que la maladresse au niveau de la communication du SASJ ne contribue pas à améliorer la perception de la population par rapport à ce type de démarche mais l'incident est clos. Il appartient à chaque personne ayant reçu le correctif du SASJ de ne pas favoriser la diffusion d'informations volontairement erronées.

4. Comment va être perçue l'implantation d'un Locados « nouvelle formule » dans les locaux et alentours du Marais si la population environnante n'y adhère pas ?

Il n'a jamais été question d'implanter un Locados « nouvelle formule » dans le café du Marais.

5. Cet acte n'est-il pas destiné à fermer définitivement la structure « Locados » puisque le nouveau lieu n'est pas adéquat ?

L'intention du Conseil administratif n'a jamais été de fermer le Locados, mais de l'ouvrir davantage et collaborer afin de l'aider à réorienter ses activités pour qu'elles correspondent aux besoins des jeunes du quartier. Soutenir et être à l'écoute de l'équipe des animateurs/trices fait aussi partie du travail du SASJ. Si la Commune souhaitait vraiment fermer le Locados elle s'y prendrait autrement.

6. Quel sera l'espace mis à la disposition des jeunes de 15 à 18 ans si le lieu prévu au Marais n'est destiné qu'aux 12-15 ans ?

C'est une question pertinente à laquelle le Locados et le SASJ travaillent ensemble pour trouver une réponse. Actuellement les pistes sont d'ouvrir un lieu qui soit utilisable la journée pour des activités du type « atelier » et qu'en fin de journée et début de soirée, il existe un espace pour que les jeunes puissent se retrouver, discuter et boire un verre. Les deux projets ne sont pas forcément compatibles mais nous cherchons activement des solutions. La tente sur la Butte, d'éventuels containers au Skate Park ou sur la parcelle « Liechti » en automne et la maison des Cherpines à plus long terme sont déjà des embryons de solutions.

7. Comment se fait-il que le rapport relatif à la démarche participative, qui mentionnait trois projets, autres que celui imposé, ait été mis sur le site internet de la commune puis retiré ?

Les informations liées à la démarche participative qui ont été publiées sur le site de la Commune ont été retirées quelques heures le titre d'un des documents « Bilan du Forum Ouvert » a été modifié en « Compte rendu de la journée... ».

8. Information complémentaire

Dès que possible, le Conseiller administratif délégué informera les Conseillers/ères municipaux/ales des prochains développements du dispositif jeunesse pour les 12-25.

Laurent Seydoux
Conseiller administratif délégué

PROJET DE DELIBERATION D 75A-2010 R

relatif au crédit d'engagement en vue de la réalisation de la signalétique dans la ZIPLO, Plan-les-Ouates

Vu les demandes répétées de l'AZIPLO d'améliorer la signalétique dans la zone industrielle, tant s'agissant du repérage des rues que de la numérotation des bâtiments,

vu le projet initié en 2003 déjà, ayant fait l'objet d'une délibération N° 124, dont l'entrée en matière a été refusée par le Conseil municipal en date du 19 décembre 2006,

vu l'entrée en matière de la délibération D 75-2009 au Conseil municipal du 8 septembre 2009,

vu les nombreuses discussions en commission constructions et équipement et en commission ad hoc parcelles « piscine » ZIPLO,

vu l'exposé des motifs EM 75A-2010, daté du mois d'avril 2010, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire (APA) qui devra être déposée auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation d'une signalétique dans la zone industrielle.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 150 000 F destiné à financer les travaux nécessaires à la réalisation de cette signalétique.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 150 000 F dans le compte des investissements, sous la rubrique n° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de 150 000 F, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique No 62.331, « amortissement des crédits d'investissements du patrimoine administratif », de 2011 à 2020.

DELIBERATION D 102-2010

relative à l'augmentation du rapport des surfaces de la parcelle N°4409, demande définitive d'autorisation de construire
N°DD 103'447-4 construction de 6 villas jumelles – couverts à voiture
à la route de Saconnex-d'Arve 11-11A-13-13A-15-15A à Plan-les-Ouates

Vu la demande définitive en autorisation de construire N° DD 103'447-4, déposée le 16 février 2010 au département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par M. Enric NIETO, architecte, relative à la construction de 6 villas jumelles et couverts à voiture sous l'égide d'un concept Minergie,

vu le calcul du coefficient d'utilisation de la parcelle N° 4409 de 4448 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 34.16 %, en zone 5 pour les 6 villas projetées et de 25 % pour la maison de Maître existante,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitables et de terrain, taux d'utilisation du sol entre 25% et 40%, respectivement entre 27,5% et 44% pour les projets de haut standard énergétique Minergie,

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en 5^e zone, ce rapport des surfaces de 34.16 % a pour incidence que l'autorisation sera, lors de son dépôt, conditionnée à l'acceptation d'une délibération par le Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, conformément à la disposition précitée,

vu la demande spécifique du DCTI de soumettre cette demande préalable en autorisation de construire déjà au Conseil municipal, en raison de l'augmentation du rapport des surfaces sollicitée,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

REFUSE

par 14 non, 5 oui et 3 abstentions

De donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction N°DD 103'447-4 pour la construction de 6 villas jumelles et couverts à voiture sur la parcelle N° 4409 de 4448 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 34.16 %, en zone 5.

PROJET DE DELIBERATION D 100-2010 R
relatif au crédit d'engagement pour les travaux de réfection intérieure
et de mise en sécurité du Boulodrome

Vu l'état de fait qu'au devant des normes AEAI (normes en matière de sécurité incendie) le Boulodrome ne répond plus aux exigences actuelles en matière de sécurité incendie et d'évacuation,

vu la nécessité d'entreprendre des travaux de mise en sécurité du Boulodrome conformément au préavis de la Police du feu adressé par le DCTI dans le cadre de la demande complémentaire APA 28'646/3-4 de la salle communale,

vu les travaux de rafraichissement et de rénovation prévus en 2010 dans le budget de fonctionnement sur les comptes en 314.30, dont les montants ont été portés en investissement avec le projet de mise en sécurité du Boulodrome,

vu l'exposé des motifs EM 100-2010, daté de mars 2010, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu le complément à l'APA 28'646/3-4 déposé auprès du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) en date du 11 janvier 2010 par le bureau DMA Architecture, dont l'autorisation a été délivrée en date du 15 mars 2010,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

1. D'accepter le crédit d'engagement en vue de la réfection et de la mise en sécurité du Boulodrome .
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 330 000 F, destiné à financer et à entreprendre les travaux, comme décrits en résumé sous point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de 330 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 34.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 330 000 F au moyen de 10 annuités au budget de fonctionnement, sous rubrique N°34.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2011 à 2020.

PROJET DE DELIBERATION D 103-2010 P

relatif au crédit d'engagement en vue du réaménagement de la place des Aviateurs

Vu la nécessité de remise en état de cet espace qui montre des signes de dégradation importants,

Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 20 septembre 2006, d'un montant de 70 000 F,

vu l'intérêt de rendre cet espace attrayant, convivial et moins bruyant en implantant des aires végétalisées et un revêtement mixte,

vu la nécessité de disposer d'une place de marché, d'installer des terrasses pour les commerçants et de jeux pour les petits, des WC publics, du mobilier urbain et des bancs,

vu la nécessité d'aménager des passages pour les piétons allant du Mail à la BCG, facilitant l'accès aux commerces et la volonté de redéfinir le parking en simplifiant les aménagements permettant une utilisation polyvalente,

vu les différentes études menées et la synthèse de celles-ci sélectionnant un projet en particulier,

vu l'exposé des motifs EM N° 103-2010, daté de mars 2010 et comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

1. D'accepter de réaliser les travaux pour le réaménagement de la place des Aviateurs, la remise en état de cet espace en le rendant plus attrayant, convivial et moins bruyant en implantant des aires végétalisées et un revêtement mixte, en disposant une place de marché, des terrasses pour les commerçants et des jeux pour les petits, en installant des WC publics, du mobilier urbain et des bancs, en aménageant des passages pour les piétons allant du Mail à la BCG et facilitant l'accès aux commerces, en redéfinissant et simplifiant les aménagements du parking permettant une utilisation polyvalente, selon le projet sélectionné.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 100 000 F, comprenant le crédit d'étude voté le 20 septembre 2006, destiné à financer et à entreprendre les travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements sous rubrique N° 33.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant prévu de 2 100 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique N° 33.331 « Amortissement des investissements » de 2010 à 2029.

PROJET DE DELIBERATION D 104-2010 R

relatif à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2009 et aux moyens de les couvrir
(fonctionnement 2009)

Vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de 2 959 916.52 F,
dont à déduire les imputations internes de 461 079.00 F, soit net **2 498 837.52 F**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de 5 925 117.89 F, dont à
déduire les imputations internes de 572 338.00 F, soit net **5 352 779.89 F**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de 5 142 194.39 F, dont à ajouter les
imputations internes de 111 259.00 F, soit net **5 253 453.39 F**,

vu les économies réalisées sur la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »
pour la somme de 1 127 769.15 F,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

• total de la rubrique no 34.319 « Frais divers »	110 200.00 F
• total autres rubrique de charges	643 292.39 F
• total de la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »	720 944.85 F
• total de la nature 331 « Amortissement du patrimoine administratif »	35 000.00 F
• total de la direction 9 « Finances et impôts » hors nature 314	<u>989 400.28 F</u>
total	<u>2 498 837.52 F</u>

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 27 octobre 2009 un
crédit budgétaire supplémentaire de 110 200.00 F à titre d'indemnité liée à la
dénonciation de la convention entre les communes de Plan-les-Ouates et Lancy pour
la récupération du terrain de Lancy au centre sportif des Cherpines,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 75, al.1 de la loi sur l'administration
des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par **x oui, x non, x abstention**

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2009
suivants, pour un montant total de **2 388 637.52 F**.

Nos	Rubriques	F
01.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	100.00
02.304	Caisse de pension et prévoyance	1 064.70
05.304	Caisse de pension et prévoyance	85 327.60
05.308	Personnel intérimaire	159 334.45
05.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	1 412.75
05.317	Dédommagements	2 720.80
08.312	Eau, énergie, combustible	6 064.25
08.313	Fournitures et marchandises	6 271.40
08.318	Honoraires, prestations de service	2 985.15

Nos	Rubriques	F
09.304	Caisse de pension et prévoyance	31 214.05
11.305	Assurances maladie et accidents	115.85
11.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	20 278.55
11.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	376.15
11.319	Frais divers	38.00
14.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	4 222.75
14.312	Eau, énergie, combustible	7 187.80
14.313	Fournitures et marchandises	20 148.80
16.318	Honoraires, prestations de service	1 272.70
21.306	Prestations en nature	21.95
21.312	Eau, énergie, combustible	40 421.20
21.313	Fournitures et marchandises	10 957.68
21.352	Dédommagements aux communes	4 040.00
30.313	Fournitures et marchandises	4 756.60
30.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	3 092.35
30.365	Subventions institutions privées	37 774.80
33.312	Eau, énergie, combustible	3 790.00
34.306	Prestations en nature	21.95
34.312	Eau, énergie, combustible	23 392.30
34.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	4 457.81
34.318	Honoraires, prestations de service	17 779.00
34.365	Subventions institutions privées	1 631.00
35.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	318.60
54.301	Traitements du personnel	5 089.05
54.304	Caisse de pension et prévoyance	14 858.15
54.308	Personnel intérimaire	11 354.05
54.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	1 985.20
54.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	3 622.60
54.318	Honoraires, prestations de service	26 063.65
54.319	Frais divers	68.55
58.312	Eau, énergie, combustible	644.45
58.313	Fournitures et marchandises	1 640.05
58.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	85.05
62.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	835.80
62.312	Eau, énergie, combustible	40 565.35
62.313	Fournitures et marchandises	17 824.20
62.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	3 988.20
62.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	8 450.00
74.318	Honoraires, prestations de service	3 627.05
	Total des autres rubriques de charges	643 292.39
14.314	Entretien immobilier par des tiers	26 609.65
16.314	Entretien immobilier par des tiers	31 138.00
21.314	Entretien immobilier par des tiers	354 426.65
30.314	Entretien immobilier par des tiers	16 181.20
33.314	Entretien immobilier par des tiers	69 826.25
34.314	Entretien immobilier par des tiers	112 422.75
35.314	Entretien immobilier par des tiers	953.00
54.314	Entretien immobilier par des tiers	102 698.95
65.314	Entretien immobilier par des tiers	496.00
71.314	Entretien immobilier par des tiers	3 927.10
78.314	Entretien immobilier par des tiers	2 265.30
	Total de la nature « 314 »	720 944.85

Nos	Rubriques	F
08.331	Amortissement du patrimoine administratif	35 000.00
	Total de la nature « 331 »	35 000.00
90.346	Compensation financière aux communes françaises	633 093.95
90.351	Dédommagements au canton	105 855.78
94.318	Honoraires, prestations de service	5 519.55
94.323	Intérêts entités particulières	68 062.15
95.323	Intérêts entités particulières	96 540.05
95.330	Amortissement du patrimoine financier	80 328.80
	Total de la direction 9 hors nature 314	989 400.28
	TOTAL :	2 388 637.52

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

PROJET DE DELIBERATION D 105-2010 R

relatif à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009

Vu le compte administratif pour l'exercice 2009 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2009 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département de l'intérieur et de la mobilité,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x oui, x non, x abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2009.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2009 pour un montant :
 - de 47 153 389.63 F, dont à déduire les imputations internes de 5 982 041.00 F, soit net **41 171 348.63 F** aux charges
 - et de 55 381 544.39 F, dont à déduire les imputations internes de 5 982 041.00 F, soit net **49 399 503.39 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **8 228 154.76 F**
3. D'approuver le compte des investissements 2009 pour un montant :
 - de 11 076 305.85 F aux dépenses
 - et 719 496.05 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 10 356 809.80 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 10 356 809.80 F par l'autofinancement à raison de 15 259 122.76 F.
 - au moyen de la somme de 7 030 968.00 F représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
 - et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 8 228 154.76 F.L'excédent de financement s'élève à 4 902 312.96 F.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 8 228 154.76 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2009.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2009 totalisant à l'actif un montant de 287 430 053.78 F qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	175 934 642.75	F
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>111 495 411.03</u>	F
Total de l'actif	287 430 053.78	F

et au passif un montant de Fr. 287'430'053.78 qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	5 270 855.93	F
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	140 066 586.70	F
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	3 047 683.88	F
• Provisions (nature 24)	9 228 209.41	F
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	17 142 348.75	F
• Fortune nette (nature 29)	<u>112 674 369.11</u>	F
Total du passif	287 430 053.78	F

Les avoirs hors bilan en faveur des fonds spéciaux s'élèvent au 31.12.2009 à 80 873.71 F.

Les engagements hors bilan en faveur de tiers s'élèvent au 31.12.2009 à 54 000.00 F.

PROJET DE DELIBERATION D 106-2010 R

relatif au crédit d'étude pour la réalisation de l'école primaire intercommunale Le Sapay et de ses équipements publics complémentaires, dans le périmètre La Chapelle–Les Sciens

Vu le plan directeur de quartier N° 29298 D, adopté par résolution du Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 24 avril 2007 et du Conseil municipal de Lancy le 31 mai 2007,
vu l'approbation dudit plan directeur de quartier par le Conseil d'Etat en date du 27 juin 2007,
vu la nécessité de réaliser une école intercommunale d'un groupe scolaire et demi dans le périmètre,
vu le concours de projets d'architecture à 2 degrés fondé sur la norme SIA 142 lancé pour la réalisation de cette école et de ses équipements complémentaires, qui s'est déroulé en procédure ouverte conformément à l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP),
vu la désignation à l'unanimité du jury du pool lauréat de mandataires, représenté par le bureau CLR Architectes, MM. Chevalley, Longchamp et Russbach,
vu l'exposé des motifs EM 106-2010, de mars 2010, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,
vu l'accord de la Ville de Lancy de prendre à sa charge 50 % du montant total du crédit d'étude, qui s'élève à 5 200 000 F
vu la part à charge de la commune de Plan-les-Ouates, représentant 50% du montant total, soit 2 600 000 F
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

1. D'accepter le principe d'un crédit d'étude permettant le dépôt d'une requête en autorisation de construire pour les étapes 1 et 2, ainsi que la phase de rentrée des soumissions (65% des soumissions) de l'étape 1, en vue de la présentation d'un crédit d'engagement.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 2 600 000 F destiné à financer les études jusqu'à la phase de rentrée des soumissions pour l'étape 1 (65% des soumissions).
3. De comptabiliser la dépense prévue de 2 600 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N°21.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N°21.331.
5. De conditionner cette délibération à l'accord par la commune de Lancy d'une délibération similaire.

PROJET DE DELIBERATION D 107-2010 R
relatif à la création d'un fonds de développement durable
et crédit budgétaire supplémentaire pour sa dotation initiale

Vu l'intérêt pour la commune de Plan-les-Ouates de bénéficier d'un fonds destiné à des objets ou des actions privés présentés par des personnes physiques ou morales visant des objets ou des actions sur le territoire communal,

vu le projet de règlement du fonds préparé par l'administration communale,

vu l'exposé des motifs EM 107-2010 d'avril 2010, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre t et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

1. De créer un fonds de développement durable sous la dénomination « Fonds de développement durable », destiné à des objets ou des actions privés présentés par des personnes physiques ou morales visant des objets ou des actions sur le territoire communal.
2. D'approuver le règlement du « Fonds de développement durable de la commune de Plan-les-Ouates » (LC 33.930).
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2010 de 500 000 F sous la rubrique 78.363 pour la création de ce fonds.
4. De compenser ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
5. D'alimenter annuellement ce fonds, sous réserve de l'adoption du budget, par un prélèvement de 500 000 F sur le fonctionnement de la commune de Plan-les-Ouates, sous rubrique 78.363 dès 2011.

RESOLUTION R 13-2010

relative à l'engagement du personnel de la crèche VéloRouge de manière anticipée

Vu la délibération D 73-2009, votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvée par le Conseil d'Etat le 9 décembre 2009, pour l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire en vue de la création d'une crèche de 32 places dans les immeubles en construction sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et chemin de Champ-Joly 2 à 8 ;

vu l'exposé des motifs EM 73-2009 déposé parallèlement au projet de délibération, comprenant les explications techniques et financières en lien avec ce projet de crèche ;

vu la volonté d'ouvrir la crèche en janvier 2011, soit dès la fin de sa construction, qui devrait intervenir en décembre 2010.

Considérant :

que pour disposer du personnel nécessaire au fonctionnement de la crèche, tel que défini par le service d'évaluation des lieux de placement (ci-après ELP), le recrutement du personnel doit être mis en œuvre dès le printemps 2010, afin de pouvoir trouver du personnel compétent ;

que seuls les montants liés à des engagements devant intervenir en 2010 ont été inscrits au budget 2010, soit une directrice ou un directeur à 50 % (octobre 2010) et une éducatrice ou un éducateur à 100 % (décembre 2010) ;

qu'en raison de l'ouverture prévue en janvier 2011, il convient de procéder à des engagements anticipés par rapport à l'adoption, par le Conseil municipal, du budget 2011, qui devrait intervenir en novembre 2010 ;

que la première estimation des coûts liés aux ressources humaines indispensables pour l'ouverture de la crèche date de l'été 2009 et figure dans l'exposé des motifs précité, pour un montant de 1 087 100 F ;

que cette estimation a été revue sur les points suivants :

- l'engagement de 2 assistant-e-s socio-éducatives en place d'aides,
- l'augmentation (annoncée, mais non chiffrée dans l'EM 73-2009) du taux d'activité de la directrice ou du directeur (poste à 70%) et de la ou du secrétaire (poste à 30 %),
- et l'intégration du salaire d'un poste de concierge (poste à 60%) prévu initialement sous forme de prestations de tiers (nettoyage par une entreprise avec un montant sous-évalué) ;

que l'entier de ces modifications provoquent un surcoût de 196 200 F, soit un total pour le personnel, selon l'échelle de traitement de Plan-les-Ouates, de 1 283 300 F.

Sur la base du préavis favorable à l'unanimité de la commission famille, écoles et enfance du 15 avril 2010 ;

et sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui, 1 non et 1 abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif à procéder à l'engagement anticipé du personnel, pour permettre l'ouverture de la crèche VéloRouge en janvier 2011.
2. D'accepter d'ores et déjà que soit inscrit, par le Conseil administratif, au projet de budget 2011, un montant de 1 283 300 F + l'indexation des salaires estimée en septembre 2010.
3. De charger le Conseil administratif de mettre tout en œuvre pour disposer du personnel nécessaire et compétent dès l'ouverture de la crèche, en janvier 2011.

RESOLUTION R 12-2010

Pour un accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal

Considérant:

que plusieurs milliers d'enfants et de jeunes gens vivent en Suisse sans statut légal et qu'ils sont probablement des centaines dans le canton de Genève ;

que la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par la Confédération en date du 24 février 1997 et entrée en vigueur le 26 mars 1997, en particulier son article 28 qui reconnaît le droit de l'enfant à l'éducation ;

que depuis de nombreuses années, l'école genevoise scolarise la grande majorité des enfants sans statut légal, leur permettant de suivre toutes les formations, à l'unique exception de l'apprentissage dual (mi-scolaire, mi-entreprise) et que le statut inaliénable de l'enfant requiert le droit à l'éducation sans discrimination aucune ;

que le Grand Conseil a accepté, le 19 mars 2010, la résolution R 603 « Initiative cantonale pour un accès à la formation professionnelle des jeunes sans statut légal » demandant au Conseil d'Etat du Canton de Genève d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale, en usant notamment de son droit d'initiative cantonale, afin que la Confédération se dote de bases légales permettant aux jeunes personnes sans statut légal d'accéder à l'apprentissage et à la formation professionnelle ;

vu l'article 29, alinéa 3 LAC et 44 du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 3 abstentions

De demander au Conseil d'Etat d'assouplir sa pratique et de délivrer aux jeunes sans statut légal des autorisations temporaires de travail pour la durée de leur apprentissage et de signer les contrats d'apprentissage y relatifs.

RESOLUTION R 14-2010

relative au projet de développement de la zone sportive et de loisirs dans le secteur des Cherpines

En vue du développement du secteur des Cherpines, le Conseil municipal a accepté en avril 2009 l'ouverture d'un crédit d'étude de 250 000 F destiné à financer l'animation d'un groupe de travail ayant pour mission d'identifier et d'affiner les besoins dans les axes sports-loisirs-études-entreprises-logements par le biais d'études et de rendre un rapport intégrant une explication de chaque projet, une justification des besoins, les conditions nécessaires à sa réalisation, ainsi qu'un plan financier.

A l'issue des différentes réunions et du recensement des résultats des études, un rapport de synthèse devait être réalisé par le Conseil administratif à l'attention du Conseil municipal pour servir de base au cahier des charges du concours du Plan Directeur de Quartier.

Une année après, le Conseil municipal relève qu'il n'a reçu ni rapport, ni résumé officiel des diverses séances du groupe de travail susmentionné. Dans le même temps, les premiers rendus du mandat d'études parallèles lancé conjointement par l'Etat et les communes de Confignon et Plan-les-Ouates et devant aboutir sur le Plan Directeur de Quartier ont eu lieu récemment. Les deux bureaux retenus vont se lancer dans la seconde phase de ce mandat et rendront leurs travaux au début juillet prochain.

D'après ce qu'il est possible de lire dans la presse ou d'entendre ici ou là, les autorités communales ne sont perçues qu'au travers de la voix d'un représentant du CA ce qui ne reflète pas l'ensemble des élus de Plan-les-Ouates, raison pour laquelle les signataires de la présente ont décidé de prendre publiquement position afin que soit mieux expliqué l'état des démarches actuelles.

En effet, régulièrement sollicités par la population et n'étant pas tous au courant de l'avancée des projets, les membres du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, signataires de la présente résolution précisent qu'ils :

- **sont favorables à la réserve de 5 ha faite pour la zone sportive et de loisirs prévue dans le cadre du projet de loi de déclassement du secteur des Cherpines;**
- **sont favorables au développement d'infrastructures dans la zone sportive existante dans le secteur des Cherpines pour répondre à des besoins d'infrastructures de proximité et/ou d'infrastructures sportives s'inscrivant dans une réflexion de planification cantonale;**
- **approuvent le projet de sport-études pour autant que les besoins soient avérés par le DIP;**
- **souhaitent que leur soit expliquée et démontrée l'articulation de la circulation sur l'ensemble du périmètre concerné, notamment en cas de réalisation d'infrastructures d'envergure, génératrices de déplacements continus et en masse;**
- **regardent d'un œil inquiet le projet de centre sportif présenté par la commune, notamment en regard du financement et du fonctionnement de celui-ci qui n'est absolument pas démontré à ce jour;**
- **ne souhaitent pas prendre à la charge de la commune, le fonctionnement de bâtiments d'envergure pouvant péjorer les finances communales en cas d'une éventuelle mauvaise passe ou faillite d'une société privée détentrice d'infrastructures sportives;**

- souhaitent obtenir un retour détaillé sur les activités du groupe de travail animé par la commune;
- souhaitent connaître formellement le point de vue du Conseil administratif sur la volonté d'acquisition ou non par la commune des terrains à destination sportive et de loisirs, le cas échéant du type de montage financier qu'il a en vue pour leur développement par des entreprises privées;
- souhaitent que les études parallèles sur le secteur puissent être adaptables au cas où les projets de certains équipements seraient abandonnés, l'espace qui leur est actuellement dévolu devant toutefois rester à destination sportive et de loisirs;
- chargent le Conseil administratif de diffuser la résolution ci-dessous aux autorités cantonales concernées, à la commune de Confignon ainsi qu'au président du collège d'experts du MEP Aménagement de la Plaine de l'Aire, secteur des Cherpines.

Pour les Socialistes :

Geneviève Guinand Maître
Virginie Rouiller-Maugué
Richard Jeanmonod

Pour les Radicaux :

Fabienne Monbaron
Olivier Broillet
Roberto Righetti
Joaquim Barbosa

Pour les Libéraux :

Pierre-Alain Gaud
Cédric Epenoy
Pierre-Antoine Rieben

Pour les Démocrates-Chrétiens :

Xavier Magnin
Nicole Berthod-Hutin
Philippe Rochetin
Jean-Claude Maillard
Robert Chal
Isabelle Williman

Résolution acceptée par 18 oui, 1 non et 3 abstentions.

INTERVENTIONS DU PUBLIC À L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 AVRIL 2010

Après avoir officiellement levé la séance, Mme Monbaron, Présidente du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS/INTERVENTIONS DU PUBLIC

La propriétaire de la parcelle N° 4409 fait part de sa grande déception quant à la délibération prise au point 5.2 de l'ordre du jour. Le refus du Conseil municipal d'octroyer une dérogation au rapport des surfaces ne lui permettra en effet pas de vendre cette propriété.

La propriétaire du « self solarium » METROSUN, installé depuis 14 ans Place des Aviateurs à Plan-les-Ouates observe que les infrastructures nécessaires et indispensables n'ont pas évolué en proportion de l'important développement de ce quartier.

Elle a en effet pu constater une forte augmentation de l'utilisation des installations sanitaires de son self solarium par des gens de passage, des responsables et usagers du LOCADOS ainsi que par des élèves de l'école située à proximité, ce qui pose d'importants problèmes d'hygiène et d'entretien des lieux.

L'occupation abusive des locaux de ce commerce par des jeunes qui l'utilisent comme lieu de rencontre fait fuir la clientèle. Une porte de cabine a même été cassée.

La commerçante demande donc instamment à la commune d'installer des toilettes publiques provisoires, en attendant le réaménagement de la place des Aviateurs.

La propriétaire de la boutique de toilettage canin « Astracanis » sise place des Aviateurs, témoigne également des problèmes de sécurité qu'elle rencontre dans le quartier. Elle souhaiterait donc que les tournées des agents de sécurité soient intensifiées et que le Conseil municipal prenne sérieusement en considération la possibilité d'installer des caméras de surveillance dans les espaces publics.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt les débats à 23h40.